

Convention internationale du 29 novembre 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures

RS 0.814.289; RO 1988 1242

Champ d'application le 18 juillet 2007, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Namibie	12 mars	2004 A	10 juin	2004
Nigéria	27 février	2004 A	24 mai	2004
Sainte-Lucie	20 mai	2004 A	18 mai	2004
Saint-Kitts-et-Nevis	7 octobre	2004 A	5 janvier	2005

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1988 1253, 1989 1174 et 2003 2446.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intla/intrea/dbstv.html>).

